

VILLE DE LORIENT

CIMETIERES **Tarifs applicables au 1^{er} janvier 2012**

	2011	2012
CONCESSIONS :		
15 ans - les 2 m ²	192	198
30 ans - les 2 m ²	576	588
30 ans - par m ² supplémentaire.....	288	294
50 ans - les 2 m ²	1068	1092
50 ans - par m ² supplémentaire.....	534	546
Par case (colombarium / jardin cinéraire)- 15 ans.....	312	318
Par case (colombarium / jardin cinéraire)- 30 ans.....	696	708
* non inclus droits d'enregistrement + timbres fiscaux		
DEPOSITOIRE DE CERCUEILS :		
Droit de séjour, par jour et par cercueil.....	16.50	16.80
DROIT DE DEPOT DE MATERIAUX :		
Tout monument démonté pour être remplacé par un autre devra être enlevé dans les 3 jours. A partir du 4 ^e jour, il sera perçu un droit de dépôt par jour..	17.60	17.90
Tout monument démonté pour une exhumation devra être remonté dans le délai d'un mois, après lequel il sera perçu un droit de dépôt, par jour.....	17.60	17.90
Dépôt de monuments provenant de concessions périmées par monument et par jour.....	6.50	6.60
DIVERS :		
Pompe - l'heure.....	25.00	25.50
Utilisation de bennes pour dépôt de matériaux.....	92.50	94.50
Participation de tiers pour encaissement de factures.....	20.00	20.00
TAXES:		
- Taxe d'inhumation de cercueil > ou = 1.50m	91	92
- Taxe d'inhumation de cercueil < 1.50m	60	60
- Taxe d'inhumation d'urne cinéraire	25	26
- Taxe d'inhumation de reliquaire > ou = 1.50m	91	92
- Taxe d'inhumation de reliquaire < 1.50m	60	60